Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250731-ARR_DG_2025_05-AR

Pays de Maîche
Communauté de Communes

ARRÊTÉ DG 2025-05 : FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Président,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,
- Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- Considérant que la Communauté de communes du Pays de Maîche exerce une compétence en matière d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Considérant que l'exercice de cette compétence par la Communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté de communes,
- Considérant qu'un incendie s'est déclaré dans la nuit du 30 au 31 juillet 2025 sur l'aire d'accueil située rue du Stade à Maîche,
- Considérant que cet incendie a causé d'importants dégâts aux bâtiments sanitaires (façades dégradées, toiture endommagée),
- Considérant que les conditions de sécurité et d'hygiène ne sont plus réunies pour permettre l'accueil du public,
- Considérant la nécessité de fermer temporairement l'aire d'accueil dans l'attente des travaux de reconstruction, dont les délais sont à ce stade indéterminés,

ARRETE

Article 1 : L'aire d'accueil des gens du voyage située rue du Stade à Maîche est fermée à compter du **7 août 2025** et ce **jusqu'à la fin complète des travaux de reconstruction nécessaires à la remise en sécurité des lieux**.

Article 2 : Le stationnement des gens du voyage en dehors de l'aire d'accueil reste interdit sur le territoire de la commune de Maîche.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Maire.

Maîche, le 31 juillet 2025
Le Président,
Franck VILLEMAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Maîche

Transmis en Sous-Préfecture le 31/07/2025

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche
Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

250731_Arr_SB_DG_2025_05 Fermeture temporaire aire d'accueil des gens du voyage